

PEUT-ON ETRE LIBERAL ET MUSULMAN ?

Par son éminence, cheikh : Sâléh Ibn Fawzên El-Fawzên

Question :

Quel est l'avis de votre éminence sur l'appel à l'idéologie libérale dans les pays musulmans ? Le libéralisme étant l'idéologie qui prône une liberté sans limites si ce n'est celles des lois positivistes. Dès lors, le musulman et le mécréant sont mis sur un même pied d'égalité sous prétexte de pluralité ; tout homme jouit d'une liberté individuelle affranchie des mesures imposées par la charia – prétendent-ils – ; et les jugements de l'islam contredisant cette idéologie tel : les jugements concernant la femme, les relations avec les mécréants, la condamnation du mal, le djihad, etc. sont écartés.

Aussi, est-il permis au musulman de -déclarer : « je suis un musulman libéral » ? Quel est votre conseil à une telle personne et à ses semblables ?

Réponse :

Le vrai musulman est celui qui se soumet à Allâh par l'unicité (*tawhîd* – التَّوْحِيدُ), qui Lui est servile par l'obéissance (*tâ'â* – الطَّاعَةُ), et qui désavoue l'association (*shirk* – الشِّرْكُ) et ses adeptes.

Celui qui veut, donc, une liberté n'ayant pour limites que les lois positivistes (NDT écrites par des hommes) est insoumis au jugement (*shar'c* – شَرْع) d'Allâh, et lui préfère le jugement de la *djâhiliyya* (paganisme) et du *tâghoût*. Cette personne ne sera, alors, pas musulmane.

Et, quiconque renie ce qui est nécessairement connu en islam comme la différence entre le musulman et le mécréant, veut une liberté insubordonnée aux préceptes de la charia, rejette les jugements islamiques concernant la femme, l'injonction du bien et la condamnation du mal, et la légalité du djihâd dans le sentier d'Allâh, aura commis nombre d'actes annulatifs de l'islam – qu'Allâh nous en protège –.

Enfin, l'individu se déclarant musulman-libéral se contredit s'il désigne par le libéralisme ce qui a été décrit (plus haut). Il doit, de ce fait, se repentir auprès d'Allâh de ces idées pour qu'il puisse être un vrai musulman.